

1 Identification

· **Identificateur de produit**

· **Nom du produit: 841**

- **Autres moyens d'identification** : Revêtement de Nickel Conducteur Super Shield
- **Numéro de pièce connexe** : 841-Liquid, 841-900ML, 841-1G

· **Emploi de la substance / de la préparation** Revêtement conducteur d'électricité et écran EMI/RFI.

· **Utilisations déconseillées** Non disponible

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

MG Chemicals Ltd. (Head Office)
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA
+(1) 905-331-1396
+(1) 800-340-0772
info@mgchemicals.com

· **Distributeur:**

Masline
511 Clinton Ave S
Rochester, New York 14620
United States
+(1) 586-546-5373

· **Service chargé des renseignements:** sds@mgchemicals.com

· **Numéro d'appel d'urgence:**

Pour les incidents liés aux matières dangereuses UNIQUEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
États-Unis ou CANADA – Appelez Verisk 3E au +1-866-519-4752 ou +1-760-476-3962 (code d'accès au service : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses ; Service 24h/24 et 7j/7
CANADA- Appelez CANUTEC à frais virés au +1-613-996-6666 ou *666 sur les téléphones cellulaires

2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**

Liquides inflammables - catégorie 2

Irritation cutanée - catégorie 2

Irritation oculaire - catégorie 2A

Sensibilisant cutané - catégorie 1

Cancérogénicité – catégorie 2

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition:
Respiration/Inhalation.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

(suite page 2)

— CA/FR —

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2023* et le *HCS 2024*

Nom du produit: 841

(suite de la page 1)

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) – Peut provoquer somnolence ou vertiges.
catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles (expositions
répétées) – catégorie 1

Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la
suite d'expositions répétées ou d'une exposition
prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Aquatic Chronic 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage**Éléments d'étiquetage SGH**

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

poudre de nickel
toluène
acétone
acétate d'éthyle

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et appliquer toutes les instructions.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel antidéflagrant.
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon le **SIMDUT 2023** et le **HCS 2024**

Nom du produit: 841

(suite de la page 2)

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser du CO ₂ , de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

· **Autres dangers** Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des craquelures de la peau.

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

7440-02-0	poudre de nickel	48%p/p
108-88-3	toluène	12%p/p
67-64-1	acétone	8%p/p
110-19-0	acétate d'isobutyle	4%p/p
110-43-0	heptane-2-one	4%p/p
64-17-5	éthanol	3%p/p
141-78-6	acétate d'éthyle	2%p/p
14807-96-6	talç (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	2%p/p
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1%p/p

CA/FR

(suite page 4)

Nom du produit: 841

(suite de la page 3)

4 Premiers soins

· Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer.

En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

· Après contact avec les yeux:

Rincer prudemment à l'eau pendant 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Indications destinées au médecin:** Traitement symptomatique

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Voir la section 11 pour plus d'informations.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

· Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

L'inhalation de fumées métalliques peut provoquer une fièvre des métaux et irriter les voies respiratoires.

Les symptômes grippaux de la fièvre des métaux peuvent être retardés, apparaissant 4 à 12 heures après l'exposition.

Peut produire du gaz nickel-carbone très toxique en présence de monoxyde de carbone dans une atmosphère réductrice.

· Produits de combustion dangereux :

Oxydes de carbone (CO_x)

fumées de métaux toxiques

fumées d'oxyde de nickel, tétracarbonylnickel

(suite page 5)

— CA/FR —

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2023* et le *HCS 2024*

Page : 5/16

Date d'émission 01/14/2026

Numéro de la version 1.00

Revision: 01/14/2026

Nom du produit: 841

(suite de la page 4)

- **Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
Éliminer ou éloigner toute source de chaleur extrême ou de flamme nue.
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols/fumées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Diluer avec beaucoup d'eau.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Recueillir le liquide dans un récipient scellable et résistant aux produits chimiques.
Lavez les résidus avec une serviette en papier et placez les serviettes sales dans le conteneur.
Utilisez de l'eau et du savon pour éliminer les dernières traces de résidus.
- **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter des gants de protection et des lunettes de protection.
Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
Obtenir, lire et respecter toutes les consignes de sécurité avant l'utilisation.
Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs, les pulvérisations.
Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant l'utilisation de ce produit.
- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

(suite page 6)

— CA/FR —

Fiche de données de sécurité

selon le **SIMDUT 2023** et le **HCS 2024**

Nom du produit: 841

(suite de la page 5)

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Magasin fermé à clé.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir section 1.2

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7440-02-0 poudre de nickel	
EL	TWA: 0,05 mg/m ³ ACGIH A1, IARC 2B
EV	TWA: 1 mg/m ³ fraction inhalable
108-88-3 toluène	
EL	TWA: 20 ppm R
EV	TWA: 20 ppm
67-64-1 acétone	
EL	STEL: 500 ppm TWA: 250 ppm
EV	STEL: 750 ppm TWA: 500 ppm
110-19-0 acétate d'isobutyle	
EL	STEL: 150 ppm TWA: 50 ppm
EV	STEL: 187 ppm TWA: 150 ppm
110-43-0 heptane-2-one	
EL	TWA: 50 ppm
EV	TWA: 115 mg/m ³ , 25 ppm
64-17-5 éthanol	
EL	STEL: 1000 ppm
EV	TWA: 1,900 mg/m ³ , 1,000 ppm

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon le **SIMDUT 2023** et le **HCS 2024**

Nom du produit: 841

(suite de la page 6)

141-78-6 acétate d'éthyle	
EL	TWA: 150 ppm
EV	TWA: 1,440 mg/m ³ , 400 ppm
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
EL	STEL: 75 ppm TWA: 50 ppm
EV	TWA: 270 mg/m ³ , 50 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Pour les abréviations et les acronymes, voir la réglementation nationale ou régionale sur les valeurs limites d'exposition professionnelle.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition.

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Il convient de demander conseil à des spécialistes de la protection respiratoire.

Si le produit est chauffé ou si le travailleur présente une réaction allergique connue, il convient d'envisager l'utilisation d'un masque complet avec cartouche de vapeur organique ou avec une alimentation en air indépendante.

· **Protection des mains:**



Gants de protection : EN374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2023* et le *HCS 2024*

Page : 8/16

Date d'émission 01/14/2026

Numéro de la version 1.00

Revision: 01/14/2026

Nom du produit: 841

(suite de la page 7)

· Protection des yeux:



Lunettes de sécurité ou lunettes étanches : EN 166

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique	Liquide
· Forme:	Faible viscosité
· Couleur:	Gris acier
· Odeur:	Aromatique
· Seuil olfactif:	Non disponible
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	≥56 °C
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	1 Vol %
· Supérieure:	12 Vol %
· Point d'éclair	-17 °C
· Température d'auto-inflammabilité:	465 °C
· Viscosité:	
· Cinématique à 20 °C:	>34 mm ² /s
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Pression de vapeur à 20 °C:	100 hPa
· Densité relative:	Non déterminé
· Densité de Vapeur (air=1):	Non disponible
· Caractéristiques des particules	Sans objet.

· Autres informations

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Solvants organiques:	Non disponible
· VOC content:	260,0 g/l / 2,17 lb/gal
· VOC (CE)	34,00 %
· Taux d'évaporation:	Non disponible

CA/FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2023* et le *HCS 2024*

Nom du produit: 841

(suite de la page 8)

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**

Le nickel peut réagir vigoureusement avec les acides et libérer de l'hydrogène, qui peut former un mélange explosif dans l'air.

Le nickel peut réagir avec le monoxyde de carbone dans une atmosphère réductrice pour former un gaz nickel-carbonyle très toxique.

- **Stabilité chimique** Chimiquement stable à des températures et pressions normales.

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

- **Conditions à éviter**

Éviter les flammes nues, la chaleur excessive, les étincelles, les sources d'inflammation et les substances incompatibles.

- **Matières incompatibles:**

Des bases solides
Agents oxydants forts
Oxychlorure de phosphore
Agents oxydants
acide anhydrides

- **Produits de décomposition dangereux:** Produits de combustion dangereux : voir section 5.

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD50	41.750 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>418 mg/kg (lapin)
108-88-3 toluène		
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5.320 mg/L (souris)
67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>7.426 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/ 3 h	132 mg/L (rat)
110-19-0 acétate d'isobutyle		
Oral	LD50	13.400 mg/kg (rat)
110-43-0 heptane-2-one		
Oral	LD50	1.670 mg/kg (rat)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2023* et le *HCS 2024*

Page : 10/16

Date d'émission 01/14/2026

Numéro de la version 1.00

Revision: 01/14/2026

Nom du produit: 841

(suite de la page 9)

Dermique	DL50	12.600 µL/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>16,7 mg/kg (lapin)
64-17-5 éthanol		
Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	20.000 mg/L (rat)
141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	LD50	5.620 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	1.600 mg/L (rat)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)
Dermique	LD/50	5 g/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Résumé des effets et des symptômes par voie d'exposition**
 - **Yeux** : rougeur, irritation grave
 - **la peau** :
éruption, dermatite allergique de contact
rougeur, irritation
peau sèche
 - **Inhalation** :
vertiges ou somnolence
Une surexposition extrême peut entraîner des maux de gorge, des maux de tête, des faiblesses et une perte de conscience.
 - **Ingestion** : Peut provoquer des nausées, des maux de gorge et des diarrhées.
- **Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**
Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des allergies cutanées.
L'exposition chronique par inhalation à la poussière, au spray ou au brouillard de nickel peut endommager les poumons.

(suite page 11)

— CA/FR —

Fiche de données de sécurité

selon le **SIMDUT 2023** et le **HCS 2024**

Nom du produit: 841

(suite de la page 10)

L'exposition chronique par inhalation peut affecter le système nerveux central et entraîner une perte d'audition en cas de co-exposition à des bruits forts.

Une exposition prolongée ou répétée peut dégraisser la peau et provoquer un dessèchement et des craquelures, ainsi que des rougeurs et une gêne locale.

L'ingestion ou l'inhalation de peinture, de brouillard ou de vapeur pendant la grossesse peut augmenter les risques de mort fœtale et d'anomalies de développement.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

· **Catégories cancérogènes**

· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)		
108-88-3	toluène	3
64-17-5	éthanol	1
14807-96-6	talç (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	2A

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Cancérogénicité – catégorie 2, Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

12 Données écologiques

· **Toxicité**

· Toxicité aquatique:	
7440-02-0 poudre de nickel	
EC50/ 72 h (statique)	81,5–148 mg/L (alg)
LC50 96h	15,3 mg/L (tro) Contient du nickel de moins de 1 mm mais de plus de 100 nm (plus gros que les nanoparticules), qui libère des niveaux de nickel ionique nocifs pour l'environnement. Bien que le nickel massif soit insoluble dans l'eau, sa poudre est considérée comme suffisamment soluble pour donner lieu à un danger écologique par les régulateurs de l'UE. La classification qui suit prend en compte la toxicité aqueuse chronique de catégorie 3 attribuée par l'UE.
LC50/ 48 h	0,074 mg/L (puce d'eau)
108-88-3 toluène	
EC50/ 24 h	10 mg/L (alg)
	8,9 mg/L (puce d'eau)
LC50 96h	7,63 mg/L (fis)
67-64-1 acétone	
EC50/ 48 h	13.500 mg/L (daf)
LC50 96h	5.540 mg/L (tro)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2023* et le *HCS 2024*

Page : 12/16

Date d'émission 01/14/2026

Numéro de la version 1.00

Revision: 01/14/2026

Nom du produit: 841

(suite de la page 11)

110-43-0 heptane-2-one	
EC50/ 48 h	>100 mg/L (daphnia)
LC50 96h	131 mg/L (min)
64-17-5 éthanol	
LC50	>1.000 mg/L (fis) Biodégradable

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT:** Non applicable
 - **vPvB:** Non applicable
- **Autres effets néfastes**
 - **Remarque:** Nocif pour les poissons.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:** Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
- **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:**
Les conteneurs peuvent encore présenter un risque ou un danger chimique lorsqu'ils sont vides.
Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Dans la mesure du possible, conservez les avertissements de l'étiquette et la FDS et respectez tous les avis relatifs au produit.
 - **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU <ul style="list-style-type: none">· DOT/TMD, IMDG, IATA	UN1263
· Désignation officielle de transport de l'ONU <ul style="list-style-type: none">· DOT/TMD· IMDG· IATA	PEINTURES PAINT Paint

(suite page 13)

—CA/FR—

Fiche de données de sécurité
selon le **SIMDUT 2023** et le **HCS 2024**




Date d'émission 01/14/2026

Numéro de la version 1.00

Revision: 01/14/2026

Nom du produit: 841

(suite de la page 12)

<p>· Classe(s) de danger pour le transport</p> <p>· DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):</p>	
	<p>· Classe 3 Liquides inflammables. · Label 3</p>
<p>· IMDG, IATA</p>	
	<p>· Class 3 Liquides inflammables. · Label 3</p>
<p>· Groupe d'emballage</p> <p>· DOT/TMD, IMDG, IATA II</p>	
<p>· Dangers pour l'environnement: Non applicable</p>	
<p>· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable</p>	
<p>· Indications complémentaires de transport:</p>	
	<p>Quantité limitée</p>
<p>· DOT/TMD</p> <p>· Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L</p>	
<p>· IMDG</p> <p>· Limited quantities (LQ) 5L · Excepted quantities (EQ) Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml</p>	
<p>· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable</p> <p>· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33 · No EMS: F-E, S-E · Stowage Category B</p>	

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon le **SIMDUT 2023** et le **HCS 2024**

Date d'émission 01/14/2026

Numéro de la version 1.00

Revision: 01/14/2026

Nom du produit: 841

(suite de la page 13)

· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PAINT, 3, II
------------------------------	----------------------

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR Part 1900)**

La fiche de données de sécurité et l'étiquette sont conformes à HCS 2024.

· **Hazardous Products Act (R.S.C., 1985, c. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2023.

· **Sara**

· Section 355 (extremely hazardous substances):
Aucun des composants n'est compris.

· Section 313 (Specific toxic chemical listings) :
108-88-3 toluène

· TSCA (Toxic Substances Control Act):	
108-88-3 toluène	ACTIVE
67-64-1 acétone	ACTIVE
110-19-0 acétate d'isobutyle	ACTIVE
110-43-0 heptane-2-one	ACTIVE
64-17-5 éthanol	ACTIVE
141-78-6 acétate d'éthyle	ACTIVE
14807-96-6 talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	ACTIVE
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	ACTIVE

· Hazardous Air Pollutants
108-88-3 toluène

· **Proposition 65**

· Substances chimiques connues pour causer le cancer :
7440-02-0 poudre de nickel

· Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour la reproduction des femelles :
Aucun des composants n'est compris.

· Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour la reproduction des mâles :
Aucun des composants n'est compris.

· Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour le développement :
108-88-3 toluène
64-17-5 éthanol

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2023* et le *HCS 2024*

Nom du produit: 841

(suite de la page 14)

· **Remarque:**

Bien que de l'éthanol est présent dans ce produit, l'avertissement de la Proposition 65 ne s'applique PAS car ce produit n'est pas d'une boisson alcoolisée.

· **Categorías cancerígenas**

· TLV (Threshold Limit Value)		
108-88-3	toluène	A4
67-64-1	acétone	A4
64-17-5	éthanol	A3
14807-96-6	talç (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	A4

· **NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Inscriptions de substances au Canada :**

· Liste des substances domestiques (DSL) du Canada		
108-88-3	toluène	
67-64-1	acétone	
110-19-0	acétate d'isobutyle	
110-43-0	heptane-2-one	
64-17-5	éthanol	
141-78-6	acétate d'éthyle	
14807-96-6	talç (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	

· **Liste extérieure des substances (LES) du Canada**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

64-17-5	éthanol	
---------	---------	--

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

108-88-3	toluène	
67-64-1	acétone	
110-19-0	acétate d'isobutyle	
110-43-0	heptane-2-one	
141-78-6	acétate d'éthyle	

· **HMIS données (gamme 0-4)**

Santé = * 2

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

· **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· **Europe**

· **RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)**

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2023* et le *HCS 2024*

Nom du produit: 841

(suite de la page 15)
phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

· **WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)**

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

· **Substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS)**

Aucun des composants n'est compris.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Service de réglementation
- **Contact:** sds@mgchemicals.com
- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 01/14/2026

· **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
NIOSH: National Institute for Occupational Safety